

22. ACCOMPAGNER LES PARTENAIRES ET LES GENS DU VOYAGE AFIN QUE L'ACCUEIL ET L'ACCES AUX DROITS SOIENT FACILITANTS POUR LES GENS DU VOYAGE

Constat général

Les gens du voyage peuvent connaître des difficultés en terme d'accès aux droits.
Certains partenaires peuvent méconnaître les codes et normes sociales propres aux gens du voyage.

Objectif général

Accompagner les partenaires et les gens du voyage afin que l'accueil et l'accès aux droits soient facilitants pour les gens du voyage

Objectifs opérationnels

- **Informier et sensibiliser** les partenaires sur les normes et les codes propres à la culture des gens du voyage
- **Informier** les gens du voyage sur les spécificités liées à l'administration

Modalités de mise en oeuvre

- **Organiser** des réunions d'information et/ou de formation à destination des travailleurs sociaux et des partenaires pour renseigner sur les codes et les normes propres à la culture des gens du voyage (comment se mettre en lien avec la famille, comment faire tomber les *a priori* entre administrations et gens du voyage, comment prendre en compte la culture des gens du voyage en ce qui concerne l'évaluation du danger, etc.)

- **Organiser** des moments d'information auprès des gens du voyage sur le fonctionnement des administrations et des institutions

- **Mettre en place** des outils, dans les administrations permettant de pallier à l'illettrisme des gens du voyage

- **Mettre en place** des référents dans les structures administratives et les institutions (CCAS, agences départementales, etc.)

NIVEAU DE REALISATION	COMMENTAIRES
action réalisée	Dans le cadre de la présentation du Schéma d'accueil, les professionnels des Agences Départementales et des Centres Départementaux d'Action Sociale (C.D.A.S) ont accédé à l'information sur l'insertion des gens du voyage. Le Gip agv35 à la demande des partenaires peut organiser des réunions d'information
action non réalisée	
action non réalisée	
action non réalisée	

Outils

- Les journées ou moments d'information organisés par le GIP AGV35
- Les journées de formation pourraient être stipulées par l'intermédiaire du CNFPT ou des centres sociaux

Pilotes

Le GIP AGV35

Bénéficiaires

Les partenaires et le public des gens du voyage

Territoire visé

Le département d'Ille-et-Vilaine

Partenariat

Les administrations, les institutions, le CCAS, le Conseil général, le Pôle emploi, le centre des impôts, etc.

Calendrier

1er semestre 2012

Sensibiliser le CNFPT début 2012 et travailler sur les outils

La durée du schéma : 2012-2017

23. ÉTUDIER LES POSSIBILITÉS D'ACCÈS AU FSL

Objectif général

- **Mieux protéger et aider** les familles en situation de précarité (éviter les coupures d'électricité par exemple)
- **Lutter** contre la précarisation des familles
- **Épauler** les collectivités dans la gestion, en évitant les conflits liés aux impayés
- **Éviter** les stationnements en dehors des aires pour ceux qui ne peuvent pas assumer la charge économique d'un stationnement sur une aire d'accueil

Objectifs opérationnels

- **Faire en sorte** que les ménages résidant sur les aires d'accueil, ou ne pouvant accéder à une aire d'accueil en raison d'une dette de séjour antérieure sur une aire du département D'Ille-et-Vilaine soient éligibles au FSL.
- **Faire en sorte** que les ménages éligibles au FSL aient accès à des aides pour :
 - accès à l'aire d'accueil/endettement antérieur
 - dette de séjour en cours de stationnement
 - dette énergie
 - dette eau
 - un prêt habitat

Avec l'application du dispositif de droit commun (diagnostic social et accompagnement par un travailleur social)

Modalités de mise en oeuvre	NIVEAU DE REALISATION	COMMENTAIRES
- Étudier les conditions d'une éventuelle ouverture du FSL pour les gens du voyage stationnant sur les aires d'accueil	action non réalisée	
- Faire le bilan des ouvertures avec d'autres départements	action non réalisée	
- Analyser les expériences	action non réalisée	

Pilote

Le Conseil général (financement Conseil général et CAF d'Ille-et-Vilaine)

Bénéficiaires

Les gens du voyage stationnant sur les aires et rencontrant des difficultés financières liées à leur habitat caravane

Territoire visé

Le département d'Ille-et-Vilaine

Partenariat

Le GIP AGV35, les collectivités gestionnaires

Calendrier

Réaliser l'étude sur la période des 3 premières années du schéma

24. ACCOMPAGNEMENT DES FAMILLES DANS LES DEMARCHES LIEES A L'HABITAT

Constat général

Les ménages sont confrontés à un cumul de difficultés financières, d'insertion sociale, Et rencontrent des problèmes particuliers pour accéder à un logement décent et/ou s'y maintenir.

Objectif général

Permettre à ces ménages d'accéder à un logement décent et/ou de s'y maintenir

Objectifs opérationnels

- **Accompagner** les ménages et/ou familles qui vivent en caravane et qui ont un projet d'habitat

Modalités de mise en oeuvre	NIVEAU DE REALISATION	COMMENTAIRES
- Informier et accompagner les familles dans les démarches administratives	action réalisée	Sur Rennes-Métropole en 2014 : 21 ménages sont en attente d'une proposition de logement dont 10 demandes d'habitat adapté spécifique et 11 demandes de logement adapté. Aucune réponse apportée aux demandes d'habitat adapté spécifique puisque les 4 logements existants sont occupés. Contrairement aux années précédentes il y a eu peu d'offres en habitat adapté sur 2014.
- Orienter les familles auprès d'organismes compétents	action réalisée	Sur 2014, la quasi totalité des demandes en relogement social prioritaire (R.S.P) ont été satisfaites (réponses dans les 3 mois en général). Plus de 10 familles suivies dans leur projet d'accès au logement (aide à remplir un dossier de demande de logement, explication des démarches, etc.).
- Accompagner les familles vers les administrations et/ou structures concernées	action réalisée	Sur le reste du département : Pas de visibilité. Les familles domiciliées en dehors de Rennes Métropole sont suivies par les professionnels de secteur dans le cadre du droit commun.
- Instruire les demandes de mandatement du PACT 35 dans le cadre d'une recherche de logement adapté ou du maintien dans l'habitat	action non réalisée	Depuis le 1er juillet 2013, le PACT 35 , n'est plus en charge du dossier sur le Nord du département. Les Maitrise d'Oeuvre Urbaine et Social (MOUS) « recherche habitat adapté » ne sont plus financées par le Conseil Général en raison d'une demande trop faible. Dans ce type de situation, l'information est remontée au niveau du Groupement d'Intérêt Economique « Solive » (bailleur du département).

Pilotes

Le Conseil général et l'État dans le cadre du PDALPD

Bénéficiaires

Les ménages ayant un projet d'habitat

Territoire visé

Le département d'Ille-et-Vilaine

Partenariat

Le GIP AGV35, les bailleurs, le PACT 35, l'ADOHLM, la CLH de Rennes Métropole, l'ADIL, l'ANAH, la CFA, la Fondation Abbé Pierre, les Compagnons bâtisseurs, les agences départementales, les CCAS

Calendrier

La durée du schéma : 2012-2017

25. ACCOMPAGNEMENT SOCIAL LIÉ AU LOGEMENT

Constat général

Les ménages sont confrontés à un cumul de difficultés financières, d'insertion sociale, et rencontrent des problèmes particuliers pour accéder à un logement décent et/ou s'y maintenir.

Objectif général

Permettre à ces ménages d'accéder à un logement décent et/ou s'y maintenir

Objectifs opérationnels

- **Offrir** à ces populations un soutien socio-éducatif spécifique pour permettre l'élaboration et la conduite d'un projet « insertion logement » dans le cadre d'une ASLL
- **Accompagner** la demande, la recherche et l'accès au logement
- **Mettre en place** un suivi dans le logement pour une bonne intégration dans le logement et son environnement
- **Accompagner** les personnes vers l'autonomie

Modalités de mise en oeuvre

	NIVEAU DE REALISATION	COMMENTAIRES
- Expertiser et conseiller la demande	action réalisée	
- Aider à la constitution d'un dossier de demande de logement et mise en relation avec les bailleurs sociaux	action réalisée	Sur Rennes Métropole : Doublement des mesures en 2014 : Le GIP AGV35 est maintenant conventionné pour 15 mesures d'Accompagnement Social au Logement (A.S.L), en réalité 20 familles sont suivies dans le logement. La durée de l'accompagnement s'étale de 1 à 2 ans, et la fréquence des visites se fait au cas par cas, en fonction du besoin. Il y a un « turn over » régulier entre les sorties et les entrées en ASL. On note peu de retour caravane.
- Instruire les demandes de RSP et de logement adapté à la CLH de Rennes Métropole	action réalisée	
- Instruire les demandes d'aides financières	action réalisée	
- Aider à la gestion budgétaire pour le maintien dans le logement	action réalisée	
- Conseiller et accompagner les familles pour les demandes de logement d'urgence	action réalisée	
- Prévenir les risques d'expulsion locative	action réalisée	Sur le reste du département : Pas de visibilité. Les familles domiciliées en dehors de Rennes Métropole sont suivies par les professionnels de secteur dans le cadre du droit commun.
- Le Conseil général conventionne le GIP AGV35 pour 8 ASL sur Rennes Métropole		
- Permettre à 20 ménages d'accéder et/ou de se maintenir dans un logement décent sur Rennes Métropole	action réalisée	

Pilotes

Les commissions insertion FSL, la CLH de Rennes Métropole

Bénéficiaires

Les gens du voyage

Territoire visé

Le département d'Ille-et-Vilaine

Partenariat

Le GIP AGV35, les bailleurs, le PACT 35, l'ADO HLM, la CLH de Rennes Métropole, l'ADIL, l'ANAH, la CFA, la Fondation Abbé Pierre, les Compagnons bâtisseurs

Calendrier

La durée du schéma : 2012-2017